

Les Mutuelles d'Assistance Funéraire dans les Perspectives Socioéconomiques à Bouaké (Côte d'Ivoire)

Assué Yao Jean-Aimé

Maitre de conférences, Département de Géographie,
Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Diallo Issoufou

Docteur, Département de Géographie,
Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Kouakou Koffi Justin

Doctorant, Département de Géographie,
Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

[Doi: 10.19044/esipreprint.5.2023.p553](https://doi.org/10.19044/esipreprint.5.2023.p553)

Approved: 29 May 2023

Posted: 31 May 2023

Copyright 2023 Author(s)

Under Creative Commons BY-NC-ND

4.0 OPEN ACCESS

Cite As:

Assué Y.J.A., Diallo I. & Kouakou K.J. (2023). *Les Mutuelles d'Assistance Funéraire dans les Perspectives Socioéconomiques à Bouaké (Côte d'Ivoire)*. ESI Preprints.

<https://doi.org/10.19044/esipreprint.5.2023.p553>

Résumé

Cet article analyse la dynamique des mutuelles d'assistance funéraire et de leur impact socioéconomique dans les espaces urbains en Côte d'Ivoire. En effet, Bouaké, à l'instar de certaines villes ivoiriennes s'illustre dans ces dernières années par un nombre croissant de mutuelles d'assistance funéraire. Ce travail de recherche a adopté les méthodes quantitatives et qualitatives. À cet effet, les entretiens et les questionnaires menés respectivement auprès des responsables des différentes structures et des mutualistes révèlent que dans les différentes mutuelles interrogées à Bouaké, de 2008 à 2022, le nombre total d'adhérents est passé de 1734 à 36642. Par ailleurs, le nombre de mutuelles d'assistance funéraire sur la même période est passé de 7 à 14. Aussi, les montants des assistances sont-ils passés de 100.000 F CFA à 1.000.000 F CFA par mutualiste. En somme, l'on constate une multiplication des adhésions dans l'ensemble de ces mutuelles enquêtées. Cet engouement autour de ces mutuelles s'explique par plusieurs raisons, entre autres, la spontanéité et l'importance des prestations

financières consistantes. Ces mannes financières sont dans l'ensemble, réinvesties dans des activités génératrices de revenus ou l'immobilier.

Mots-clés : Mutuelles funéraires, assistance, économie, social, Bouaké

Funeral assistance mutuals in the socio-economic perspectives in Bouaké (Ivory Coast)

Assué Yao Jean-Aimé

Maitre de conférences, Département de Géographie,
Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Diallo Issoufou

Docteur, Département de Géographie,
Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Kouakou Koffi Justin

Doctorant, Département de Géographie,
Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Abstract

This article analyzes the dynamics of funeral assistance mutuals and their socio-economic impact in urban spaces in Côte d'Ivoire. Indeed, Bouaké, like some Ivorian towns, has distinguished itself in recent years by a growing number of mutual funeral assistance funds. This research work adopted both quantitative and qualitative methods. To this end, the interviews and questionnaires conducted respectively with the heads of the various structures and the mutualists reveal that in the various mutuals questioned in Bouaké, from 2008 to 2022, the total number of members increased from 1,734 to 36,642., the number of mutuals of funeral assistance over the same period rose from 7 to 14. Also, the amounts of assistance increased from 100,000 CFA francs to 1,000,000 CFA francs per mutualist. In short, there is an increase in membership in all of the mutuals surveyed. This enthusiasm for these mutuals can be explained by several reasons, among others, the spontaneity and the importance of consistent financial services. These financial windfalls are generally reinvested in income-generating activities or real estate.

Keywords: Funeral mutuals, assistance, economy, social, Bouaké

Introduction

D'une manière générale, très peu de personnes bénéficient d'une prise en charge des dépenses de santé. Les assurances ne couvrent pas et ne répondent en général pas aux attentes des populations. Sur les 29 389 150 habitants (RGPH, 2021, p28), c'est seulement 0,9% de la population qui bénéficie d'une couverture maladie et le taux de couverture de cette assurance est de 70% pour 37,5% des assurés ou de 80% pour 36,6% des assurés. De même, 10,7% des personnes qui bénéficient d'une prise en charge proviennent essentiellement des parents (57,3%) et à un degré moindre des assurances (32,8%). Les personnes exclues sont souvent victimes de plusieurs de ces facteurs. C'est dans l'économie informelle que le déficit de protection sociale est le plus grand et la qualité de l'emploi est la plus faible (OIT, 2003, p5). En réponse au faible niveau de la couverture à une assurance, l'on assiste de plus en plus en Côte d'Ivoire et en particulier dans la ville de Bouaké à la création d'organisation tontinière et funéraire. En ce qui concerne les organisations funéraires, leurs dynamismes s'accroissent autour des mutuelles qui tendent à être mieux organisées et formalisées dans l'espace urbain de Bouaké. Nos enquêtes ont révélé que dans les différentes mutuelles interrogées à Bouaké de 2008 à 2022, le nombre total d'adhérents est passé de 1734 à 36.642. Par ailleurs, le nombre de mutuelles d'assistance funéraire sur la même période est passé de 7 à 14. Aussi, les montants des assistances sont-ils passés de 100.000 F CFA à 1.000.000 F CFA par mutualiste. Cela nous amène à nous poser la question suivante :

Quels est l'impact économique des mutuelles d'assistance funéraire dans la ville de Bouaké au niveau des adhérents ?

L'objectif principal de cette étude est d'analyser les impacts économiques des assistances funéraires pour les mutualistes dans l'espace urbain de Bouaké.

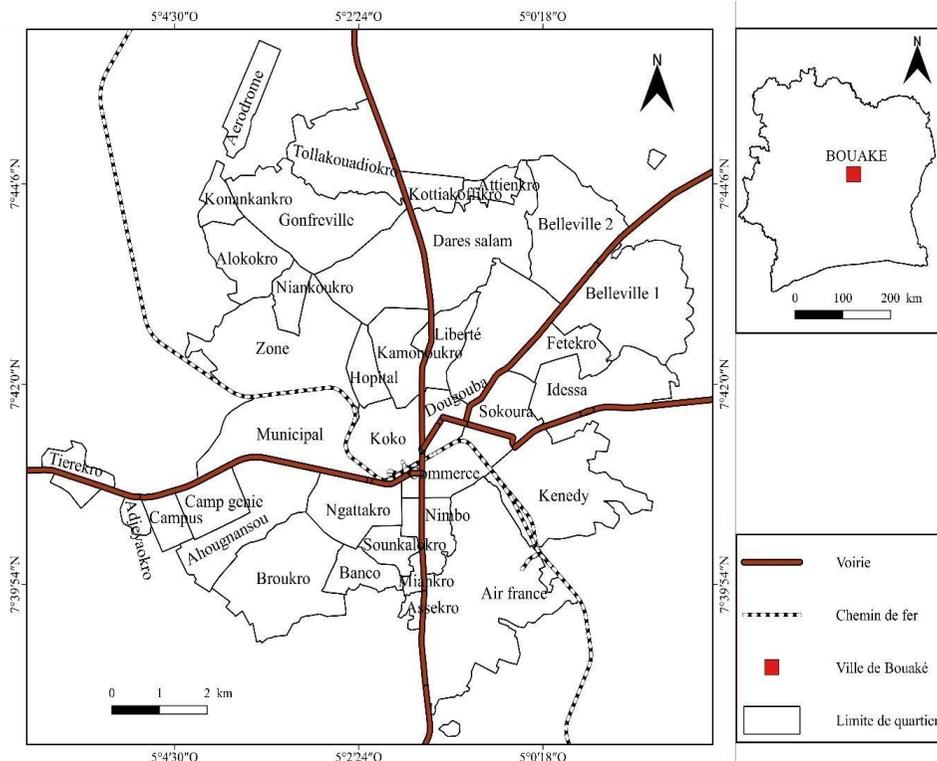
L'hypothèse centrale de l'étude : les prestations financières consistantes des mutuelles d'assistance funéraire sont les raisons des adhésions multiples et croissantes dans la ville de Bouaké.

1. Présentation de l'espace d'étude

La ville de Bouaké a été très tôt la seconde ville de la Côte d'Ivoire en termes de population après la métropole abidjanaise. Dès l'indépendance, elle est promue comme pôle urbain Centre Nord de la Côte d'Ivoire. Située à l'intersection de deux axes routiers importants bitumés pour l'essentiel : Sud Nord (Abidjan, Burkina Faso et Mali) et Est-Ouest (Ghana, Guinée et Libéria) et complétée par la présence remarquable de l'axe ferroviaire Abidjan-Burkina Faso. La ville de Bouaké devient rapidement une destination temporaire ou permanente pour de nombreux migrants venus des pays de la

Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO). Depuis les années 1960 jusqu’à la fin des années 1990, le taux de la croissance urbaine de Bouaké a toujours été supérieur à 5% (INS, 1998). Ce taux a atteint 4,3% entre 1990 et 1998 ensuite il s’est stabilisé autour de 3% entre 2000 et 2001 pendant la crise militaro-politique. Selon le dernier recensement de 2021, la population de la ville de Bouaké est estimée à 728 733 habitants (RGPH, 2021, p35). Ce taux constitue un fort potentiel économique vu sa position géostratégique. Bouaké, chef-lieu de la région du GBÊKÊ en Côte d’Ivoire est exactement située entre les méridiens 5°7’00’’ et 4°58’00’’ de longitude Ouest et les parallèles 7°45’00’’ et 7°38’00’’ de latitude Nord (carte 1). L’on rencontre une population majoritairement agricole, diversifiée et dominée par la population autochtone Baoulé. En effet, le choix de la géographie socioéconomique des mutuelles d’assistance funéraire à Bouaké s’inscrit dans un contexte de bouleversement économique qui se formule par une paupérisation des populations tant urbaines que rurales qui se donnent à des mutuelles funéraires pour se créer une activité génératrice de revenus.

Carte 1. la ville de Bouaké



Source : INS, 2014

Réalisation : KOFFI Justin

2. Methodes et moyens

2.1 Méthodologie de la recherche

2.1.1. Les entretiens avec les responsables des mutuelles d'assistance funéraire et avec les mutualistes de la ville de Bouaké

Effet, une préenquête a été réalisée auprès des membres des mutuelles d'assistance funéraire de l'espace urbain de Bouaké. À la suite au cours de l'enquête proprement dite, des entretiens ont été menés avec les responsables à enquêter dans les mutuelles d'assistance funéraire qui ont fait l'objet d'étude. Les membres des mutuelles d'assistance funéraire interrogés sont respectivement, les présidents, les secrétaires généraux, les trésoriers et les différents commissaires aux comptes. Les investigations ont porté sur les raisons spécifiques qui ont motivé la création de chacune de ces mutuelles d'assistance funéraire dans l'espace urbain de Bouaké. Aussi, avec la direction exécutive ou le comité de gestion, avons-nous également échangé sur le mode de gestion, les conditions d'adhésion, les temps d'observation, les conditions des assistances, les moyens de communication, les reconstitutions ou les recouvrements, les organisations des Assemblées Générales Ordinaires et extraordinaires, les difficultés et les défis rencontrés dans la gestion des mutuelles d'assistances funéraires. En outre, l'entretien avec les mutualistes nous a permis d'avoir leur opinion générale sur la diversité des mutuelles d'assistance funéraires dans la ville de Bouaké. En effet, l'entretien avec les mutualistes nous a permis aussi de connaître le nombre de personnes adhérentes, les raisons des adhésions dans plusieurs mutuelles d'assistance. Par ailleurs, concernant les réalisations des mutualistes, les enquêtes de terrain nous ont permis d'observer les réalisations socioéconomiques des mutualistes dans l'espace urbain et hors de Bouaké.

2.1.2. Les entretiens avec les responsables des assurances classiques de la ville de Bouaké

Pour mieux cerner les raisons qui orientent les populations en général et de façon particulière les fonctionnaires et agents de l'État vers les nombreuses mutuelles d'assistances funéraires de la ville de Bouaké, nous nous sommes rendus dans les agences des assurances classiques telles que *Yako assurance, Zenith assurance, Alliance Assurance*. Nous avons également eu des entretiens avec les gestionnaires des autres banques pour connaître leur mode de fonctionnement. Dans ces différentes structures, il a été question de comprendre le mode et les conditions de souscription aux différents produits proposés par les assureurs et les conseillers clients au sein de ces banques. Il s'agit des conditions des assistances, de la liste des dossiers à fournir en cas de sinistre, le temps mis avant de recevoir l'assistance, le lieu des assistances, les ayants droits etc. Toutes les

informations reçues de ces structures classiques, nous ont permis de faire une comparaison avec les activités des mutuelles d'assistance funéraire.

2.1.3. *Les entretiens avec les responsables des pompes funèbres et les gestionnaires des morgues dans la ville de Bouaké*

Concernant les responsables des pompes funèbres, il a été question de connaître leur mode de fonctionnement, les frais de conservation des corps et les différents prix des cercueils. À cet effet, nous nous sommes rendus à la morgue du CHU de Bouaké, à la morgue de Diabo, à la morgue de Djébonoua et à la morgue de Minankro. Il a été également question de connaître le coût des transferts des corps en fonction des distances. En plus des différents prix du transfert du corps, nous nous sommes intéressés au coût de la conservation des corps.

2.1.4. Échantillonnage

$$n = \frac{Z^2(P) N}{[e^2 (N - 1) + Z^2(P)]}$$

n = Taille de l'échantillon ;

N = Taille de la population mère. Dans le cas de notre étude, N est estimé à 25606 ;

Z = Coefficient de marge (déterminé à partir du seuil de confiance) ;

e = Marge d'erreur ;

P = Proportion de ménage supposé avoir les caractères recherchés. Cette proportion variante entre 0,0 et 1 est une probabilité d'occurrence d'un événement. Dans le cas où l'on ne dispose d'aucune valeur de cette proportion, celle-ci est fixée à 50% soit 0,5 ; Q = 1 - P

Pour l'application de la formule, nous présumer que :

Si P = 0,5, donc Q = 1 - 0,5 = 0,5 ; à un niveau de confiance de 95%, Z = 1,96 et la marge d'erreur e = 0,05. Ainsi, pour déterminer le nombre de mutualistes à enquêter, nous avons procédé de la manière suivante :

$$N = \frac{1,96^2(0,5 \times 0,5)N}{(0,05^2(N-1) + 1,96^2(0,5 \times 0,5))}$$

Dans le cadre de cette étude, la population à enquêter est essentiellement constituée de mutualiste par quartier. Le nombre de mutualiste groupé par quartier est dans le (tableau) suivant. Cet effectif qui correspond à "N" nous permet de calculer l'échantillon "n".

$$\text{La détermination de l'échantillon : } n = \frac{1,96^2(0,5 \times 0,5) \times 25606}{0,05^2(25606 - 1) + 1,96^2(0,5 \times 0,5)} = 473$$

Les échantillons concernant l'enquête sont consignés dans le tableau de la répartition des mutualistes par mutuelle d'assistance funéraire dans la ville de Bouaké.

Tableau 1. Répartition des mutualistes par mutuelle d'assistance funéraire dans la ville de Bouaké

Quartiers	Dénomination des mutuelles	Nombre de mutualistes	Effectifs
AHOUGNANSOU	MEBA	3 300	79
	MESA	2 902	
BROUKRO	MEB	6 984	99
	MUSEB	716	
KOKO	MUGEB	14 102	183
N'GATTAKRO	MUABO	4 615	60
ZONE	MUGZO	4 023	52
TOTAL		36 642	473

Source : mutuelles d'assistance funéraire de Bouaké, 2022

Le tableau 1 nous présente les quartiers, les noms des mutuelles d'assistance funéraire, le nombre de mutualistes par mutuelle et les effectifs à enquêter. À Ahougnansou, nous avons deux (2) mutuelles funéraires qui sont la MESA avec 2 902 adhérents et la MEBA avec 3 300 mutualistes. Avec ces deux mutuelles, nous avons enquêté 79 mutualistes. Puis, à Broukro, il y a la MEB avec ses 6 984 et la MUSEB avec 716 adhérents. À Broukro, nous avons enquêté 99 mutualistes. Au quartier Koko, nous avons une seule mutuelle d'assistance funéraire qui est la MUGEB. Dans cette mutuelle, 183 mutuelles ont été interrogés. À N'gattakro et à la Zone, nous avons respectivement la MUABO et la MUGZO avec 4 615 adhérents et 4 023 mutualistes, dans ces deux (2) quartiers, nous avons eu nos entretiens avec 112 mutualistes. En somme, le nombre total de mutualiste qui était de 1 734 en 2008 est passé à 36 642 mutualistes en 2022. Ce qui nous amené à interroger 473 mutualistes.

2.1.5. *Traitement des données*

Dans le cadre de cette étude, des outils et des matériels ont été réunis pour les traitements techniques des informations disponibles. Il s'agit d'appareil photographique numérique pour les prises de vue, des supports cartographiques de la ville de Bouaké. Les logiciels Word, Excel et QGIS ont servi à traiter et à convertir les informations recueillies en données numériques, données graphiques ou cartographiques.

3. Resultats

3.1. La dynamique des mutuelles d'assistance funéraire dans l'espace urbain de Bouaké

En effet, dès 2008, nous assistons à la création progressive des premières mutuelles d'assistance funéraire dans l'espace urbain de Bouaké. Les différentes mutuelles d'assistance funéraire dans la ville Bouaké de 2008 à 2016 étaient sept (07). À Broukro, nous en avons deux (2) qui sont la MEB (Mutuelle d'Entraide de Broukro) et la MUSEB (Mutuelle de la Solidarité et d'Entraide de Broukro). Ahougnanssou enregistre également deux (2). Il s'agit de la MEBA (Mutuelle d'Entraide de Bouaké Ahougnanssou) et de la MESA (Mutuelle d'Entraide et de Solidarité d'Ahougnanssou). Au niveau de N'gattakro, nous avons une seule qui est la MUABO (Mutuelle d'Assistance de Bouaké). Au quartier Koko, nous avons uniquement la MUGEB (Mutuelle Générale de Bouaké). Au quartier Zone, nous avons une seule mutuelle, c'est la MUGZO (Mutuelle Générale de la Zone). Chaque mutuelle rayonne dans le quartier où elle est implantée. Ses adhérents sont issus en grandes parties des quartiers où elles implantées.

3.1.1. La création successive des mutuelles d'assistance funéraire de la ville de Bouaké

La création des mutuelles d'assistance funéraire de la ville de Bouaké s'est faite de façon progressive. La toute première mutuelle d'assistance funéraire a vu le jour le 22 novembre 2008 au groupe scolaire N'gattakro 1. Quelques mois plus tard, nous assistons l'apparition de deux (2) autres mutuelles d'assistance funéraire en 2009. Il s'agit de la MUGEB qui a été créée le samedi 11 juillet 2009 à l'Auberge des jeunes de N'gattakro et qui a pour siège social le quartier Koko. Deux mois plus tard, nous avons la MEB, elle a été créée le 10 septembre 2009 au groupe scolaire Broukro 1. Le 9 juin 2010, nous avons la naissance de la quatrième mutuelle qui est la MEBA. Elle est née au groupe scolaire château d'Ahougnassou. Le 26 février 2011, nous avons la MUGZO au quartier Zone. Cette cinquième mutuelle est créée au groupe scolaire Diezou 2. Quatre (4) années plus tard, le 16 janvier 2015, est née la MESA à l'école primaire publique PIERRE Magne à Ahougnassou. Enfin, le 12 novembre 2016, nous avons la création de la MUSEB, septième mutuelle d'assistance funéraire de l'espace urbain de Bouaké au groupe scolaire Broukro 2 derrière l'église catholique Saint Marc de Broukro. En somme, toutes les sept (7) mutuelles d'assistance funéraire ont été créées successivement entre 2008 et 2016. Le tableau 2 nous donne les dates progressives de création des différentes mutuelles d'assistance funéraire dans l'espace urbain de Bouaké.

Tableau 2. Date de création successive des mutuelles d'assistance funéraire de la ville de Bouaké

Mutuelles	Dates de création
MUABO	22/11/2008
MUGEB	11/07/2009
MEB	10/09/2009
MEBA	09/06/2010
MUGZO	26/02/2011
MESA	16/01/2015
MUSEB	12/11/2016

Source : les mutuelles d'assistance funéraire de la ville Bouaké, 2022

3.1.2. Un nombre important d'adhésion dans les mutuelles d'assistance funéraire dans la ville de Bouaké

Dès la création des différentes mutuelles d'assistance funéraire en 2008, elles ont enregistré plusieurs adhésions. Ces adhérents sont issus de la ville de Bouaké et des autres villes de région comme Diabo, Sakassou, Béoumi, Botro, Brobo, Djébonoua etc. Les cinq (5) premières mutuelles d'assistance funéraire (MUABO, MUGEB, MEB, MEBA et la MUGZO) ont fixé le prix de l'adhésion à 12 500 F CFA. Quant à la MESA et la MUSEB, le coût des adhésions étaient respectivement 7 500 F CFA et 6 500 F CFA. Cependant, ces différents droits aux adhésions peuvent baisser pour avoir plus d'adhérents. C'est ainsi, de 12 500 F CFA, les droits aux adhésions sont passés à 10 500 F CFA dans les cinq (5) premières mutuelles. À la MESA et à la MUSEB, les droits aux adhésions sont passés à 5 500 F CFA. En effet, nous avons constaté le dynamisme des mutualistes dans les différentes mutuelles d'assistance funéraire. De 180 adhérents en 2008 à la MUABO, le nombre est passé à 4 615 adhérents en 2022. À la MUGEB, de 100 adhérents en 2009, ce nombre est passé à 14 102 adhérents en 2022. Le même constat est fait à la MEB, de 190 adhérents en 2009, en 2022, nous avons 6 984 adhérents. Au niveau de la MUGZO, le nombre d'adhérent était 136 en 2011, en 2022, nous 4 023 adhérents. Puis, de 200 adhérents en 2009, ce nombre est passé à 3 300 adhérents en à la MEBA en 2022. À la MESA, avec 82 adhérents en 2015, ce nombre est passé à 2 902 adhérents en 2022. Enfin, à la MUSEB, avec 56 adhérents en 2016, ce nombre est passé à 716 adhérents en 2022. En sommes, le nombre croissant des adhésions est observé dans toutes les mutuelles d'assistance funéraire dans l'espace urbain de Bouaké. Pour montrer le dynamisme des adhésions, ce tableau nous donne les adhésions de 2020 et 2022. En effet, le nombre d'adhérents qui était 536 à la MUSEB en 2020 est passé à 716 en 2022. Soit 180 nouvelles adhésions en une seule année. À la MESA, les adhérents qui étaient 2 335 en 2020 sont passés à 2 902 en 2022 avec 567 nouvelles adhésions. À la MEBA, de 3 000 adhérents en 2020, ce nombre est passé à 3 300 en 2022

avec 300 nouvelles adhésions. À la MUABO, en 24 mois, la mutuelle a enregistré 615 nouvelles adhésions. La MUGZO est passée de 3 907 à 4 023 adhérents avec plus 116 nouvelles adhésions. Au niveau de la MEB et la MUGEB, ces deux grandes mutuelles d'assistance funéraire ont eu respectivement 1 184 et 1 467 nouvelles adhésions de 2020-2022. Ce constat est observé dans toutes les sept (7) mutuelles. De 2021-2022, toutes ces mutuelles d'assistance funéraire ont totalisé 4 329 nouvelles adhésions et le nombre total d'adhérents de 2008 à 2022 est passé de 1734 à 36 642 mutualistes. Ces chiffres montrent effectivement que les populations accordent de la valeur aux différentes mutuelles d'assistance funéraire de la ville de Bouaké. Le tableau 3 nous montre ainsi la répartition des mutualistes de 2020-2022 et le droit d'adhésion par mutuelle d'assistance funéraire.

Tableau 3. Répartition des mutualistes de 2020-2022 et des montants des adhésions

Mutuelles	Mutualistes en 2020	Mutualistes en 2022	Nouvelles adhésions en deux (2) ans	Coût d'adhésion (en FCFA)
MUSEB	636	716	180	6 500
MESA	2 335	2 902	567	7 500
MEBA	3 000	3 300	300	12 500
MUABO	4 000	4 615	615	12 500
MUGZO	3907	4 023	116	12 500
MEB	5 500	6 684	1 184	12 500
MUGEB	12 635	14 102	1 467	12 300

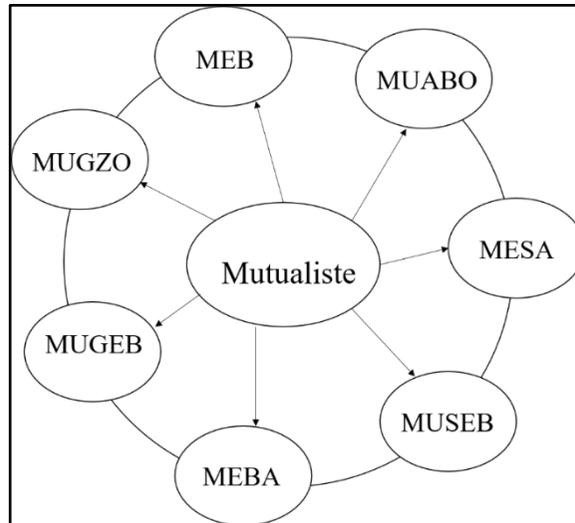
Source : mutuelles d'assistance funéraire de la ville de Bouaké, 2022

3.2. Les retombés socioéconomiques pour les mutualistes à Bouaké

En fonction de la mutuelle d'assistance funéraire choisie, l'adhérent principal peut recevoir les assistances en fonction de la mutuelle d'assistance funéraire choisie. Nous avons respectivement 1 000 000 F CFA à la MUGEB, 800 000 F CFA à la MEB, 750 000 F CFA à la MUABO, 650 000 F CFA à la MUGZO, 600 000 F CFA à la MEBA, 500 000 à la MESA et 300 000 à la MUSEB. En ce qui concerne les adhésions, le mutualiste a la possibilité de multiplier ses adhésions dans toutes les mutuelles d'assistance funéraire. Il peut le faire au tant de fois qu'il peut. Les statuts et règlements intérieurs des mutuelles d'assistance funéraire n'interdisent pas les multiples adhésions. En effet, si le mutualiste peut payer les recouvrements chaque fin de mois dans les mutuelles d'assistance funéraire, alors il peut multiplier les adhésions. À ce sujet, nos enquêtes nous ont permis de comprendre que plusieurs mutualistes procèdent ainsi pour avoir plus d'argent lorsque le décès survient. En effet, à la MUSEB, sur 16 mutualistes interrogés, 11 ont adhéré leurs parents à la MESA, MEB et à la MUABO. Les cinq (5) autres affirment qu'ils ont fait des adhésions à la MESA, MEB, MUABO, MUGZO, MEBA et à la MUGEB. Puis, au niveau de la MESA, sur 31 mutualistes, 3

appartiennent à toutes les sept (7) mutuelles (MUSEB, MEB, MUABO, MUGZO, MEBA), 13 sont également membres à la MUABO et MUGEB ; huit (8) sont à la MEB, MUGZO et MUGEB ; les sept (7) autres sont à la MEB MUGEB. Au niveau de la MEBA, sur les 63 mutualistes qui nous ont aidé dans ce travail, ils affirment que 36 mutualistes sont dans les mutuelles d'Ahognansou, Broukro et N'gattakro (MESA, MUABO et MEB), cinq (5) sont membres à la MUABO et MUGZO, 11 mutualistes disent qu'ils sont à la MUSEB, MESA et à la MEB ; neuf (9) d'entre eux sont à la MEB et MUGEB et les deux (2) autres sont à la MEBA et MESA. En outre, à la MUABO, sur les 22 mutualistes, 13 mutualistes sont membres dans les mutuelles de Broukro, Ahognansou et Zone (MUSEB, MEB, MUGZO, MESA) et les neuf (9) autres sont à la MEB et MUGEB. Au niveau de la mutuelle du quartier Zone (MUGZO), 17 adhérents sont membres dans quatre (4) mutuelles (MUSEB, MUABO, MUGEB, MESA) et 19 sont également à la MEB et MUGEB. En ce qui concerne la mutuelle de Broukro (MEB), sur un total 37 mutualistes, sept (7) sont à la MEB et MUABO ; dix (10) appartiennent à trois (3) mutuelles (MEB, MUGZO, MESA) ; 14 mutualistes sont dans toutes les sept (7) mutuelles d'assistances funéraires de Bouaké et les six (6) autres sont à la MEB et MUGEB. Enfin, dans la mutuelle de Koko (MUGEB), sur 121 mutualistes, 82 mutualistes appartiennent à deux (2) autres mutuelles (MUGEB et MEB). Les autres (39) mutualistes sont dans trois (3) autres mutuelles funéraires. Les mutualistes utilisent cette méthode pour avoir plusieurs assistances en cas de décès. Lorsque le décès survient, si le mutualiste est à jour de ses recouvrements, il peut recevoir une forte somme d'argent selon les mutuelles d'assistance funéraire choisies. En effet, avec les assistances reçues, le mutualiste peut organiser des funérailles grandioses ou utiliser cette somme consistante pour d'autres fins ou projets. Au terme de nos enquêtes, nous avons remarqué que les mêmes mutualistes se retrouvent dans toutes les mutuelles d'assistance funéraire de la ville de Bouaké. Près de 90% des mutualistes sont à la MEB et à la MUGEB car dans ces deux (2) mutuelles, les montants des assistances sont consistants. Dans ces deux (2) mutuelles (MEB et MUGEB), les assistances sont passées à 900 000 F CFA et 1 000 000 F CFA par décès depuis le 1^{er} janvier 2023. Pour illustrer nos explications, la figure 1 nous montre comment les mutualistes procèdent pour avoir plusieurs adhésions.

Figure 1. Modèle d'adhésions aux mutuelles d'assistance funéraire par un seul mutualiste



Réalisation : Koffi Justin, 2022

3.2.1. *L'impact économique des mutuelles d'assistance funéraire dans la ville de Bouaké*

Dans ce tableau 4, nous avons les différentes mutuelles d'assistance funéraire qui font l'objet de notre étude. Elles sont disposées en fonction de leurs dates successives de création et les différents montants d'évolution de 2008 à 2022. En effet, la Mutuelle d'Assistance de Bouaké (MUABO) est créée en 2008. En 2008, les premiers mutualistes qui ont perdu des adhérents recevaient comme assistance la somme de 300 000 F CFA. Cette assistance a continué jusqu'en 2011. Ensuite, elle est passée à 400 000 F CFA en 2013 pour une durée de 36 mois jusqu'en 2014. En 2015, cette assistance évolutive est maintenue à 450 000 F CFA jusqu'en 2016 et elle est resté également constante sur toute l'année. Aussi, elle a connu une majoration de 50 000 F CFA pour passer à 500 000 F CFA en 2017. Pour la suite, l'assistance a évolué de 650 000 F CFA de 2018 à 2019. Enfin, depuis 2020 elle est passée à 750 000 F CFA. La gestion est bien suivie et contrôlée par le comité de gestion. La mutuelle enregistre plusieurs adhésions. C'est ainsi qu'en 2023, la MUABO a augmenté sa prestation à 775 000 F CFA. Cette prestation peut évoluer en fonction du nombre de mutualiste qui reconstitue régulièrement chaque mois pendant une longue période. Au niveau la MUGEB, la toute première assistance était 300 000 F CFA en 2009. Puis, elle a continué cette même prestation jusqu'en 2010. En 2011, compte tenu de sa capacité financière, la MUGEB a augmenté son assistance à 500 000 F CFA et cette somme a été maintenue jusqu'en 2012. En outre, de 2013 à 2014, avec l'accord du comité de gestion, le bureau exécutif a décidé d'augmenter l'assistance à 600 000 F CFA. Poursuivant les mêmes objectifs, de 2015 à 2016, les prestations sont majorées à 100 000 F CFA (700 000 F

CFA) pour avoir plus adhésions. Pour satisfaire d'avantage les mutualistes, de 2017 à 2018, la MUGEB a également monté la prestation à 800 000 F CFA. Depuis 2019, l'assistance est passée à 900 000 F CFA pour soulager tous les mutualistes de le MUGEB. Depuis le 1^{er} janvier 2023, la prestation de la MUGEB est passée à 1 000 000 F CFA. Quant à la MEB, En 2009, la première assistance était 300 000 F CFA. Puis, elle a continué cette même prestation jusqu'en 2010. En 2011, compte tenu de sa capacité financière, la MEB a augmenté son assistance à 400 000 F CFA. En outre, de 2012 à 2014, avec l'accord du comité de gestion, le bureau exécutif a décidé d'augmenter l'assistance à 500 000 F CFA. Poursuivant les mêmes objectifs, de 2014 à 2016, les prestations sont majorées à 100 000 F CFA (600 000 F CFA) pour avoir plus adhésions. Pour satisfaire d'avantage les mutualistes, de 2017 à 2019 la MEB a également monté la prestation à 750 000 F CFA. Depuis 2020, l'assistance s'est stabilisée à 800 000 F CFA pour soulager tous les mutualistes de le MEB. À la MEBA, en 2010, la première assistance était 300 000 F CFA. Ensuite, elle est passée à 400 000 F CFA en 2011. 500 000 F CFA de 2011 à 2014. Puis en 2015, elle est passée à 550 000 F CFA. Enfin, depuis 2016, l'assistance à la MEBA est de 600 000 F CFA. Elle peut évoluer en fonction du nombre de mutualiste qui reconstitue régulièrement chaque mois pendant une longue période. Cette décision d'augmentation de l'assistance peut venir des mutualistes lors d'une AG. Aussi, si les membres du bureau exécutif pensent que la caisse peut supporter une probable augmentation de l'assistance, alors les responsables de la mutuelle augmentent la prestation. En ce qui concerne la MUGZO, les premiers mutualistes qui ont perdu des adhérents recevaient comme assistance la somme de 100 000 F CFA. Cette assistance a continué jusqu'en 2012. Ensuite, elle est passée à 300 000 F CFA en 2013 pour une durée de 12 mois. En 2014, cette assistance évolutive est maintenue à 400 000 F CFA durant toute l'année. Aussi, de 2015 à 2016, l'assistance est passée à 500 000 F CFA. La gestion est bien suivie et contrôlée par le comité de gestion. La mutuelle enregistre plusieurs adhésions. C'est ainsi qu'en 2017, la MUGZO a augmenté sa prestation à 600 000 FCFA. Enfin, depuis 2022 l'assistance à la MUGZO est de 650 000 F CFA. Cette prestation peut évoluer en fonction du nombre de mutualiste qui reconstitue régulièrement chaque mois pendant une longue période. Cette décision d'augmentation peut être proposée par les mutualistes lors d'une AG. Aussi, si les membres du bureau exécutif pensent que la caisse peut supporter une probable augmentation de l'assistance, alors les responsables de la mutuelle augmentent la prestation. L'évolution des montants d'assistance encourage les mutualistes à adhérer d'autres parents et ceux qui hésitent encore à faire une première adhésion. Au sujet de la MESA, tout a commencé 2016 pour les premières prestations. En 2016, la première assistance était 100 000 F CFA. Ensuite, elle est passée à 200 000 F

CFA en 2017, 300 000 F CFA en 2018 et 400 000 F CFA en 2019. Enfin, depuis 2020 l'assistance à la MESA est de 500 000 F CFA. Cette assistance est maintenue à 500 000 F CFA. Cependant, le taux de recouvrement par décès qui était 2 000 F CFA en 2008 est passé à 300 en 2022. Le comité de gestion a baissé le taux par décès pour permettre aux mutualistes recouvrer sans difficulté. Par ailleurs, l'assistance peut évoluer en fonction du nombre de mutualiste qui reconstitue régulièrement chaque mois sur une longue période. Cette décision d'augmentation de l'assistance peut venir des mutualistes lors d'une AG. Aussi, si les membres du bureau exécutif pensent que la caisse peut supporter, alors la mutuelle peut augmenter la prestation. Enfin, à la MUSEB, la première assistance était la somme de 100 000 F CFA. Cette somme d'assistance a été décidée à la toute première AG le 12 décembre 2016. À l'issue de cette AG, tous les mutualistes qui sont têtes de liste qui perdent un parent reçoivent la somme de 100 000 F CFA. Voyant le nombre d'adhésion qui évolue positivement, la deuxième AG de 2018 a décidé d'augmenter le montant d'assistance à 200 000 F CFA. Deux ans plus tard, précisément le 06 août 2020, la MUSEB a augmenté sa prestation à 300 000 F CFA. Cette somme peut augmenter si la caisse de la MUSEB approuve une possibilité d'augmentation. Au regard de tout ce qui précède, les montants d'assistances constants qui sont 300 000 F CFA à la MUSEB, 500 000 FCFA à la MESA, 600 000 F CFA à la MEBA, 700 000 F CFA à la MUGZO, 775 000 F CFA à la MUABO, 800 000 F CFA à la MEB et 1 000 000 F CFA à la MUGEB encouragent les populations à s'adhérer massivement aux différentes mutuelles d'assistance funéraires de la ville de Bouaké. Ce tableau 4 nous montre les différents montants des assistances de 2008 à 2022

Tableau 4. Évolution des montants d'assistance des mutuelles funéraires de 2008 à 2022

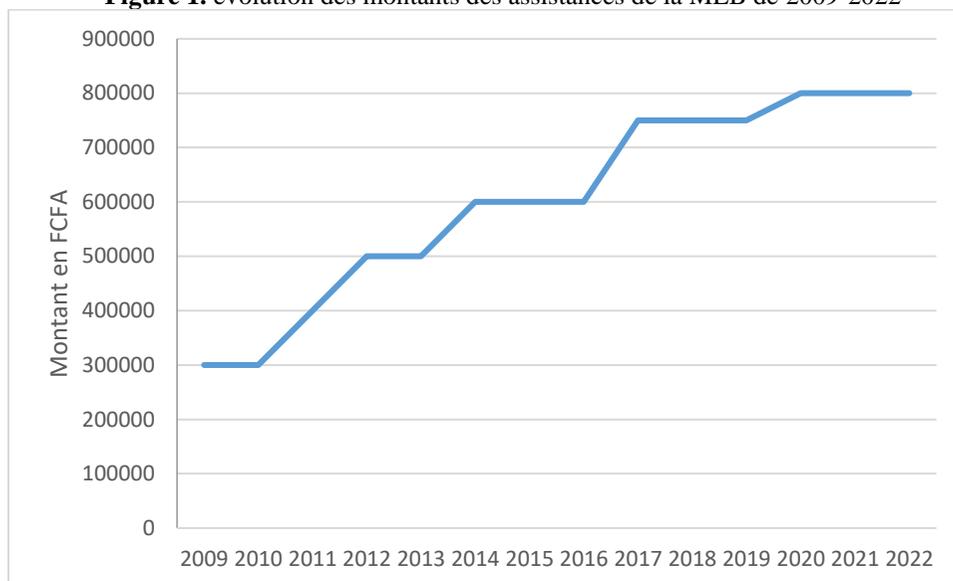
Mutuelles Années	MUABO	MUGEB	MEB	MEBA	MUGZO	MESA	MUSEB
2008	300 000	00	00	00	00	00	00
2009	300 000	00	300 000	00	00	00	00
2010	300 000	300 000	300 000	300 000	00	00	00
2011	300 000	500 000	400 000	400 000	100 000	00	00
2012	400 000	500 000	500 000	500 000	100 000	00	00
2013	400 000	600 000	500 000	500 000	300 000	00	00
2014	400 000	600 000	600 000	500 000	400 000	00	00
2015	450 000	700 000	600 000	550 000	500 000	00	00
2016	450 000	700 000	600 000	600 000	500 000	100 000	00
2017	500 000	800 000	750 000	600 000	600 000	200 000	100 000
2018	650 000	900 000	750 000	600 000	600 000	300 000	200 000
2019	650 000	900 000	750 000	600 000	600 000	400 000	200 000
2020	750 000	900 000	800 000	600 000	600 000	500 000	300 000

2021	750 000	900 000	800 000	600 000	600 000	500 000	300 000
2022	750 000	900 000	800 000	600 000	650 000	500 000	300 000

Source : les mutuelles d'assistance funéraire de la ville de Bouaké

La figure ci-dessous, nous montre les différents montants de 2009 à 2022. De 300 000 F FCFA à 900 000 F CFA. Cette figure1, nous montre l'évolution des montants des assistances de la Mutuelle d'Entraide de Bouaké (MEB) de 2009 à 2022.

Figure 1. évolution des montants des assistances de la MEB de 2009-2022



Source : MEB, 2022

3.2.1.1. Une assistance financière importante des mutualistes des différentes mutuelles d'assistance funéraire à Bouaké

En réponse aux faibles niveaux d'assistance aux populations, les mutuelles d'assistance funéraire répondent aux besoins des populations dans l'espace urbain de Bouaké. En ce qui concerne toutes les organisations funéraires (mutuelles funéraires), leur dynamisme est de plus en plus apprécié par les mutualistes. À ce sujet, en 2022, la mutuelle de Broukro (MEB) a reçu en recouvrement annuel la somme de 10 750 564 F CFA. De cette somme, 7 832 025 F CFA a été retranchée pour les charges de la MEB (facture d'eau et d'électricité, les enquêtes décès, les salaires des deux (2) caissières, les taxes de la mairie, les impôts etc.). Dans cette même année, 159 nouvelles adhésions ont été enregistrées, ce qui donne une somme de 1 598 000 F CFA. Aussi, la MEB a-t-elle eu une somme de 48 926 240 F CFA dans son rapport financier de 2021 et en 2022, les recouvrements annuels des décès se sont chiffrés à 237 985 000 F CFA. Par ailleurs, la

Mutuelle a assisté au total 278 mutualistes dont chaque mutualiste a reçu 800 000 F CFA, ce qui donne un montant total 222 400 000 F CFA. Au total, la MEB a reçu comme recouvrement, une somme de 294 901 240 F CFA. La MEB totalise dans son compte la somme de 72 301 280 F CFA. Quant à la MUGEB, en 2021, elle avait 3 534 mutualistes têtes de liste et 8 929 parents adhérents. En 2022, elle a également reçu 345 mutualistes tête de liste ou adhérents principaux et 1 200 parents adhérents. Aussi, a-t-elle réintégré 49 mutualistes dont 17 adhérents principaux et 32 parents adhérents. Ce qui donne à la MUGEB, un effectif total de 14 057 mutualistes. Les recouvrements annuels ont donné la somme de 55 397 950 F CFA. En 2021, la MUGEB a assisté 527 mutualistes. En 2022, elle a également financé 608 décès, soit une augmentation de 81 décès par rapport à 2021. Les 608 décès sont évalués à 527 200 000 F CFA. En ce qui concerne les comptes bancaires, la MUGEB en détient deux (2) ; un compte à la BOA avec 190 248 954 F CFA et à NSIA avec 24 020 053 F CFA. En tout, la MUGEB totalise la somme de 214 269 007 F CFA. Concernant la mutuelle de N'gattakro (MUABO), en 2022 elle a reçu en recouvrement annuel la somme de 3 583 185 F CFA et 1 789 185 F CFA en 2021. De cette somme, elle a retranché 3 847 050 F CFA pour les charges de la MUABO (facture d'eau et d'électricité, les décès, les salaires des deux (2) caissières, les taxes de la mairie, les impôts etc.). Dans cette même année, elle a enregistré 187 nouvelles adhésions, ce qui donne la somme de 1 496 000 F CFA. Aussi, la MUABO avait-elle enregistré 48 116 727 F CFA en 2022 dont les recouvrements annuels des décès se sont chiffrés à 95 257 000 F CFA dans le rapport financier de 2021. Par ailleurs, la MUABO a assisté au total 141 mutualistes. Chacun d'entre eux a reçu 750 000 F CFA, ce qui donne un montant total 105 750 000 F CFA. Au total, la MUABO a reçu une entrée 145 219 727 F CFA. Après les dépenses, la MUABO a en compte à la Société Générale de Côte d'Ivoire (SGCI) la somme de 39 469 727 F CFA. Pour ce qui est de la mutuelle du quartier Zone (MUGZO), elle a enregistré 295 nouvelles adhésions, ce qui donne la somme de 2 950 000 F CFA (10 000 F CFA x 295). Pour les recouvrements annuels, en 2022 elle a reçu la somme de 6 666 289 F CFA. De cette somme, elle a retranché toutes les charges de la MUGZO (facture d'eau et d'électricité, les enquêtes décès, les salaires des deux (2) caissières, les taxes de la mairie, les impôts etc.). Dans cette même année, elle a enregistré 188 décès qui se sont chiffrés à 119 700 000 F CFA. Aussi, dans le rapport financier de 2021, la MUGZO avait 31 241 961 F CFA ; en 2022, les recouvrements annuels des décès se sont chiffrés à 128 648 750 F CFA. Le cumul des rapports financiers 2021 et 2022 sont chiffrés à 166 557 000 F CFA. Lorsque nous retranchons les dépenses des entrées, la MUGZO a en compte à la Banque National d'Investissement (BNI) la somme de 38 273 909 F CFA. Enfin, à la MESA,

en 2021, elle avait 2 335 mutualistes dont 935 têtes de liste et 1 400 parents adhérents. En 2022, elle a également reçu 67 mutualistes têtes de liste ou adhérents principaux et 500 parents adhérents. Aussi, a-t-elle réintégré au total neuf (9) mutualistes dont (2) adhérents principaux et (7) parents adhérents. Ce qui donne à la MESA, un effectif total de 2 902 mutualistes. Les recouvrements annuels ont donné la somme de 664 450 F CFA. En 2021, la MESA a assisté 157 mutualistes. En 2022, elle a également financé 208 décès, soit une augmentation de 51 décès par rapport à 2021. Les 208 décès sont évalués à 104 000 000 F CFA. En ce qui concerne son compte bancaire, la MESA en a un seul à CORIS BANK. Dans ce compte, la deuxième mutuelle d'assistance funéraire d'Ahougnanssou enregistre la somme 6 056 287 F CFA.

3.2.1.2. Un flux financier important dans les mutuelles d'assistance funéraire de la ville de Bouaké en 2022

Les sept (7) mutuelles d'assistance funéraire aident financièrement les mutualistes. À cet effet, en 2022, la MEB a assisté 278 mutualistes. Chaque mutualiste a reçu la somme de 800 000 F CFA, ce qui donne un montant total de 222 400 000 F CFA. À la MESA, 208 mutualistes ont reçu 500 000 FCFA par assistance, soit un montant total de 103 600 000 F CFA. À la MUABO, 141 mutualistes ont reçu chacun 750 000 F CFA, soit 105 750 000 F CFA. Au niveau de la MUGZO, 188 mutualistes ont reçu la somme de 119 700 000 F CFA. Concernant la MEBA, 175 mutualistes ont effectivement reçu 650 000 F CFA par mutualiste et par assistance, soit un montant total de 113 750 000 F CFA. Quant à la MUSEB, elle a assisté 45 mutualistes en 2022. Chaque mutualiste a reçu la somme de 300 000 F CFA. Ce qui donne un montant total de 13 500 000 F CFA. Enfin, la MUGEB a aidé 608 mutualistes, et chaque mutualiste a reçu la somme de 900 000 F CFA, ce qui donne un montant total de 544 800 000 F CFA. Au regard de tout ce qui précède, nous pouvons dire que les mutuelles d'assistance funéraire de l'espace urbain de Bouaké ont aidé 1 643 mutualistes en 2022. Tous les mutualistes ont reçu au total la somme 1 206 300 000 F CFA. Ces mutuelles d'assistance funéraire sont des organisations de lutte contre la pauvreté. Les comités de gestion ou les conseils de gestion doivent être formés pour améliorer la gestion des milliers de mutualistes.

4- Discussions

Les résultats obtenus dans ce travail de recherche ont été comparés à d'autres études déjà menées. Dans nos recherches, nous avons retenu que la mutualité est un mouvement social qui a commencé en Europe avant la révolution Française. Ce qui est partagé par DREYFUS M. (2011, p1) qui affirme que la Mutualité est le mouvement social français le plus ancien

puisque les premières sociétés de secours mutuels apparaissent dans le pays à la veille de la Révolution. En somme, cinq décennies avant que n'émergent les coopératives et un siècle avant que les organisations syndicales ne voient le jour. En 1914, il y a environ quatre-vingt millions (80 000 000) de mutualistes dans l'hexagone et aujourd'hui, sur une population d'environ soixante-deux millions (62 000 000) de personnes, soit un français sur deux (2) est affilié à une mutuelle. Pour lui, cette histoire n'a guère intéressé les historiens, et pendant longtemps elle n'a pas été suffisamment prise en compte par les mutualistes. Il ajoute encore que de la révolution française à nos jours, les mutualistes ont toujours agi librement et jamais sous la contrainte. La mutualité est alors pratiquement la seule à intervenir pour soulager comme elle le peut, de façon solidaire, la situation faite au monde du travail. En somme, la liberté, la démocratie, la solidarité, l'indépendance sont bien les principes qui constituent le fondement de l'action mutualiste. Ces principes forment un tout, ils constituent le « carré magique » qui doit guider l'action des mutualistes. Ils ne peuvent être dissociés ni séparés (DREYFUS M. 2011, P4). En Belgique, les travailleurs se sont réunis en mutuelles de petite taille qui protégeaient leurs membres contre le risque de maladie, de chômage et de handicap. Ces organismes de prévoyance et de secours se sont vus accorder une forme juridique spécifique en 1851 et un complément législatif a été adopté en 1894 (UE, 2000, p19). Dans le même ordre d'idées, selon cette même source, au début du XXe siècle, les petites mutuelles qui sont l'alliance nationale des mutualités chrétiennes créées en 1906, l'union nationale des mutualités neutres créées en 1908, l'union nationale des mutualités socialistes créées en 1913, l'union nationale des mutualités libérales créées en 1914 et l'union des mutualités libres et professionnelles créées en 1920. En plus de ces cinq (5) unions, il existe un fonds pour le personnel des chemins de fer et un autre fonds pour l'assurance maladie et invalidité. Les organismes de prévoyance et de secours constituent aujourd'hui les seuls fournisseurs d'assurance maladie obligatoire. Chaque personne est tenue de rejoindre ou de s'inscrire dans l'un des organismes de prévoyance et de secours qui proposent une assurance maladie obligatoire. Le choix de l'un de ces organismes est libre, à l'exception des travailleurs des chemins de fer qui sont automatiquement couverts par le fonds d'assurance de la société des chemins de fer Belge. Au Sénégal, en 1998, le pays comptait 24 mutuelles de santé dont quinze (15) d'entre elles étaient fonctionnelles et neuf (9) étaient en voie de création. Le nombre de personnes couvertes (bénéficiaires) peut être estimé à 32 000 pour 10 500 adhérents MASSIOT.N (1998, p18). En écartant la mutuelle de Volontaires de l'Éducation Nationale (3 703 adhérents) qui ne couvre pas les familles, on obtient une moyenne de trois (3) ayant droits pour un (1) adhérent. Pour ce qui est de la répartition géographique des mutuelles, 60%

des mutuelles sont situées dans la région de Thiès. La répartition entre mutuelles urbaines et rurales est équitable (12 en zone urbaine, 9 en zone rurale et 3 mixtes). En effet, les plus nombreuses étaient les mutuelles communautaires sociales (80%) et les mutuelles professionnelles représentent 20%. Deux (2) d'entre elles sont des mutuelles complémentaires. Par ailleurs, selon ce même auteur, ces mutuelles ont toutes des statuts et un règlement intérieur, mais seulement neuf (9) d'entre elles les ont déposés auprès du ministère de tutelle (ministère de l'intérieur, en attendant un cadre juridique spécifique aux mutuelles de santé). Certaines attendent l'adoption d'une loi en matière de mutualité pour savoir auprès de quelle autorité elles doivent se déclarer. Pour le financement, leurs ressources sont presque exclusivement composées des droits d'adhésion et des cotisations des membres. Aussi, 67% des mutuelles prélèvent une cotisation individuelle d'un montant moyen de 100 FCFA par mois. En général, tous les membres de la famille peuvent cotiser (conjoint, enfants, ascendants directs)

Conclusion

L'étude menée sur les mutuelles d'assistance funéraire et de leur impact économique à Bouaké confirme notre hypothèse. En effet, dans toutes les mutuelles d'assistance funéraire de l'espace urbain de Bouaké, les mutualistes sont totalement satisfaits des différentes prestations ou assistances. La croissance des prestations et la consistance des sommes liées à celle-ci ont suscité des adhésions massives dans les différentes mutuelles d'assistance funéraire dans l'espace urbain de Bouaké. Dans l'ensemble, les mutualistes sont fortement dominés par les fonctionnaires et agents de l'État. Par ailleurs, les enquêtes qualitatives et quantitatives menées respectivement auprès des responsables des mutuelles et des mutualistes d'assistance funéraire ont révélé que toutes ces mutuelles d'assistance funéraire aident financièrement les mutualistes et contribuent au développement socioéconomique par la réalisation de leurs projets.

References:

1. Ministère du Plan et de Développement/CÔTE D'IVOIRE, 1998, « Institut National de la Statistique » p44
2. Ministère du Plan et de Développement/CÔTE D'IVOIRE, 2021, « Recensement Général de la Population et de l'Habitat », résultats globaux définitifs, p35
3. MASSIOT Nathalie, 1998 « Contribution actuelle et potentielle des Mutuelles de santé au financement à la fourniture et à l'accès aux soins de santé » p18

4. OIT, 2020, « *Rapport sur l'emploi en Afrique (Re-Afrique) Relever le défi de l'emploi des jeunes* », Genève, p17
5. UNION EUROPÉENNE, 2000, « *Centre d'Études Prospectives et d'Informations internationales* » p19